

UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2012

Délibération n° 2012-41
Adhésion à l'Association Euraxess France

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 6 et 15 des statuts annexés

Exposé du projet :

L'UEB, signataire de la « Declaration of commitment » avec la Commission Européenne est membre du réseau européen Euraxess et possède le statut de Centre de service Euraxess. A ce titre, l'accueil des chercheurs et doctorants étrangers est actuellement effectué sous label Euraxess par le CMI Rennes, rattaché à l'UEB et la création d'un point local sera par ailleurs envisagée à Brest, après la création du CMI Brest.

Le réseau français des Centres de services, coordonné par la CPU, et jusqu'alors réseau informel va se constituer en association loi de 1901 (statuts validés par tous les Centres de services français le 29 juin 2012). L'assemblée générale constitutive se déroulera le 28 janvier 2012.

L'association poursuivra une mission d'intérêt général avec pour but d'encourager et de faciliter la mobilité des chercheurs, ainsi que l'accueil des chercheurs étrangers en France. Cette mission consistera dans l'accompagnement de ses membres dans :

- La mise en place de services personnalisés ayant pour objet le soutien aux démarches administratives (visas, permis de travail...) et pratiques (recherche de logement, soutien à la famille, intégration...);
- L'accueil des chercheurs étrangers et de leur famille sur le territoire français par le biais des centres de services et points de contact locaux Euraxess;
- L'animation, le développement et la promotion du réseau français aux niveaux national, européen et vers les pays tiers.
- La contribution à l'attractivité scientifique du territoire et des institutions;
- Le développement d'un réseau d'alumni;
- La participation en tant que de besoin à la mise en place d'une politique européenne via 4 volets (EURAXESS Jobs, Rights, Links et Services).
- Toute action pouvant contribuer à favoriser la mobilité des chercheurs.

L'UEB serait membre du collège B (membres fondateurs : institutions ayant signé la déclaration d'engagement Euraxess services en qualité d'établissements et institutions de statut public concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche), pour lequel le coût d'adhésion a été fixé à environ 100€.

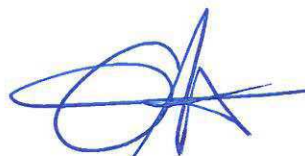
Proposition :

Il est proposé que le PRES UEB adhère à l'association Euraxess France, au titre du Collège B (membres fondateurs: institutions ayant signé la déclaration d'engagement Euraxess services).

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24 Refus de participer au vote : 0
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération adoptée



Visa du Président

Pièces jointes au présent document : statuts de l'Association Euraxess France